

## 18. L'action des masses doit être coordonnée, pour imposer la fin de la guerre

Le moment approche où la bourgeoisie française pour continuer, non pas pour gagner, mais pour continuer à mener la guerre à la Révolution algérienne, devra ouvrir en quelque sorte la guerre contre les travailleurs de France.

Elle a essayé de mener la guerre sous le gouvernement de droite et cela a produit les mutineries de la gare de Lyon, de Rouen et de Courbevoie. Alors, elle a confié la direction à la « gauche ». Et cela donne des grèves dans des dizaines d'entreprises et des manifestations de soldats dans l'Isère, le Morbihan, l'Aude, à La Rochelle, à Marseille, à Dijon, à Nevers, à Bourges, à Besançon, à Versailles, à Tours, à Villeneuve-St-Georges, à Metz, à Evreux, etc. Les travailleurs ne veulent pas de cette guerre ! Le gouvernement aura beau emprisonner ceux qui le disent nettement, ça ne changera rien à ce fait qui pèse de plus en plus lourdement sur le parlement, les partis et le gouvernement.

L'instant approche où il faudra choisir : ou bien étendre la guerre et pour cela ouvrir une action de répression de grande envergure contre les travailleurs, ou bien y renoncer.

La perspective de ce choix crée les conditions d'une crise politique au sein des partis. Après la très courte période d'union sacrée qui a suivi le vote des pouvoirs spéciaux, les partis, et les fractions au sein des partis, commencent à proposer chacun sa « solution » au grand capital. Mendès France a donné un délai d'un mois à Guy Mollet. Dans le parti radical les « durs » et les « mous » s'affrontent à coup de manifestes. La droite prépare la retraite derrière Pinay qui déclare qu'il est pour la paix. Ministres et parlementaires socialistes se déchirent de plus en plus.

## 19. Poursuites contre les trotskystes

*Nous publions la déclaration des camarades Pierre Frank et Jacques Privas devant la cour d'appel de Paris dans le procès contre eux en raison d'articles de « La Vérité des Travailleurs » sur l'Algérie. Le jugement ne sera prononcé qu'après la parution de ce numéro de notre revue.*

Nous sommes poursuivis, mon camarade Jacques Privas et moi, pour des articles parus dans la « Vérité des Travailleurs » en vertu de l'article 80 du Code Pénal pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Il s'agit d'articles relatifs à l'Algérie dans lesquels nous défendions le droit à l'indépendance de cette nation.

Etant donné qu'il s'agit du problème n° 1 de la vie politique actuelle en France, nous n'avons pas cru nécessaire de faire citer des témoins devant vous. Car toutes les données du problème, tous les arguments sont chaque jour débattus devant l'ensemble du pays,

Pour éviter toute confusion, nous voulons avant de répondre aux questions que le Tribunal voudra nous poser, définir en quelques mots les principes fondamentaux qui déterminent la position du P.C.I. (section française de la IV<sup>e</sup> Internationale) que nous avons exposée dans les articles poursuivis.

Le problème de l'Algérie se pose après plusieurs autres — notamment ceux du Vietnam, de la Tunisie, du Maroc — pour lesquels d'ailleurs des militants de notre mouvement ont connu des poursuites du même ordre, en vertu des mêmes dispositions du Code Pénal.

C'est que le problème de l'Algérie est, à l'échelle mondiale, un des secteurs du grand mouvement révolutionnaire d'émancipation des peuples colonisés et de couleur pour leur indépendance. Mouvements qui se développent avec une ampleur grandiose dans cette moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Mouvements qui ont, pour l'avenir de l'humanité, une importance plus grande encore que les mouvements de libération et d'unification nationales qui traversèrent l'Europe du xix<sup>e</sup> siècle.

En face de ces mouvements des peuples colonisés, nous avons adopté une position de solidarité, conforme aux positions traditionnelles du marxisme-léninisme. Positions que nous sommes fiers d'avoir défendues en chaque occasion depuis la guerre du Maroc en 1925.

Nous, marxistes révolutionnaires, soutenons les luttes des peuples coloniaux contre leurs maîtres impérialistes.

a) Parce qu'il ne peut être question pour ces peuples de démocratie s'ils ne disposent pas de leur indépendance nationale et s'ils sont opprimés par l'Etat d'un autre peuple.

b) Parce que cette lutte des peuples coloniaux affaiblit, mine, détruit les positions de notre propre ennemi, le capitalisme des métropoles.

c) Parce que cette lutte des peuples coloniaux pour leur indépendance nationale — indépendamment de ses formes et de ses directions actuelles — est, par sa logique même, une partie de la lutte pour la création du monde socialiste.

Nous avons toujours affirmé notre solidarité totale, sans réserve, avec tous les peuples colonisés dans leur lutte émancipatrice contre notre propre ennemi, le capitalisme français. Nous la réaffirmons — quoi qu'il puisse advenir — à l'égard de la révolution du peuple algérien.

Sur le plan juridique de l'inculpation dont nous sommes l'objet, nous faisons confiance à nos avocats.

Quant au plan politique, qui passionne tout le pays, si au moment où furent écrits les articles poursuivis, il y avait encore bien des gens pour croire au slogan « l'Algérie, c'est la France », nous en sommes déjà au point où pratiquement, même dans de larges milieux dirigeants du capitalisme français, on cherche une autre solution. Car le peuple algérien, par le seul moyen démocratique actuellement à sa disposition, c'est-à-dire par l'insurrection, a affirmé qu'il était une nation aspirant à son indépendance. Aucune force du monde ne pourra désormais l'empêcher d'y parvenir.

Nous lui affirmons notre solidarité totale, non seulement contre les tenants ouverts et francs du colonialisme, mais contre ses autres serviteurs.

Contre les dirigeants socialistes comme Guy Mollet qui vient